

CHARTRE DU SAVOIR TRAVAILLER ENSEMBLE

Pour une aide à la bonne entente entre les parents et les jeunes baby-sitters

Les points importants :
**NEGOCIABLES - A SAVOIR - A DISCUTER AU PREALABLE
AVANT TOUTE ENTENTE**

VOS DROITS

PARENTS

- > Rentrer plus tôt même si vous aviez averti le jeune d'un autre horaire.
- > Engager la responsabilité du jeune en cas de dommage matériel.

BABY-SITTER

- > Etre raccompagné en voiture par un parent si l'heure est trop tardive.
- > Téléphoner en cas de problème.
- > Effectuer votre travail scolaire si les enfants dorment.
- > Demander à être informé de l'heure de retour des parents même approximative.

VOS DEVOIRS

PARENTS

- > Informer de votre retour.
- > Payer immédiatement après la prestation (sauf accords des 2 parties)
- > Raccompagner le/la jeune si l'heure est trop tardive.
- > Laisser les coordonnées où on peut vous joindre.
- > Laisser les numéros d'appel importants (SAMU, pompiers, portables...)
- > Informer le/la baby-sitter d'éventuels problèmes de santé et de donner les instructions.

BABY-SITTER

- > Etre ponctuel.
- > Garantir la sécurité des enfants.
- > D'être disponible à tout moment pour les enfants.
- > De ne pas ouvrir à un inconnu.
- > De ne pas inviter de personnes.
- > De ne pas fumer.
- > De ne pas téléphoner, sauf urgences.
- > De respecter les valeurs et consignes des parents.
- > D'avoir et de connaître les numéros d'urgences.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU - 17 POLICE - 18 POMPIERS

CENTRE ANTI POISONS DE RENNES 02 99 59 22 22